Commune d'ARANDON-PASSINS

ARRETE N°10/2024

REGLEMENTATION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION – 1600 ROUTE DE CONCHARBIN

Le Maire d'ARANDON-PASSINS,

- **Vu** le code de la route
- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code de la voirie routière ;
- **Vu** la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983 ;
- **Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- **Vu** la demande d'arrêté de circulation formulée par Monsieur GAGNEUX Philippe pour l'entreprise GAGNEUX FRERES en date du 16/01/2024 ;
- **Considérant** que pour assurer la sécurité des riverains et des usagers de la route il convient de réglementer la circulation sur la voie concernée ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 16/01/2024 jusqu'au 01/03/2024 inclus, la circulation de tous les véhicules sera réglementée comme suit :

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules pourra s'effectuer au niveau du 1600 Route de Concharbin, par circulation alternée :

ARTICLE 3 : Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Circulation alternée sur le tronçon situé 1600 Route de Concharbin,
- Vitesse limitée à 30 km/h,
- Défense de stationner,
- Défense de dépasser,

ARTICLE 4 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous le contrôle des services techniques de la commune d'Arandon-Passins, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 6 : L'entreprise ou la personne chargée des travaux,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est applicable du 16/01/2024 au 01/03/2024 inclus.

Fait à Arandon-Passins
Le 16/01/2023
Le Maire,
Maria SANDRIN

MAIRIE ARANDON-PASSINS 38510